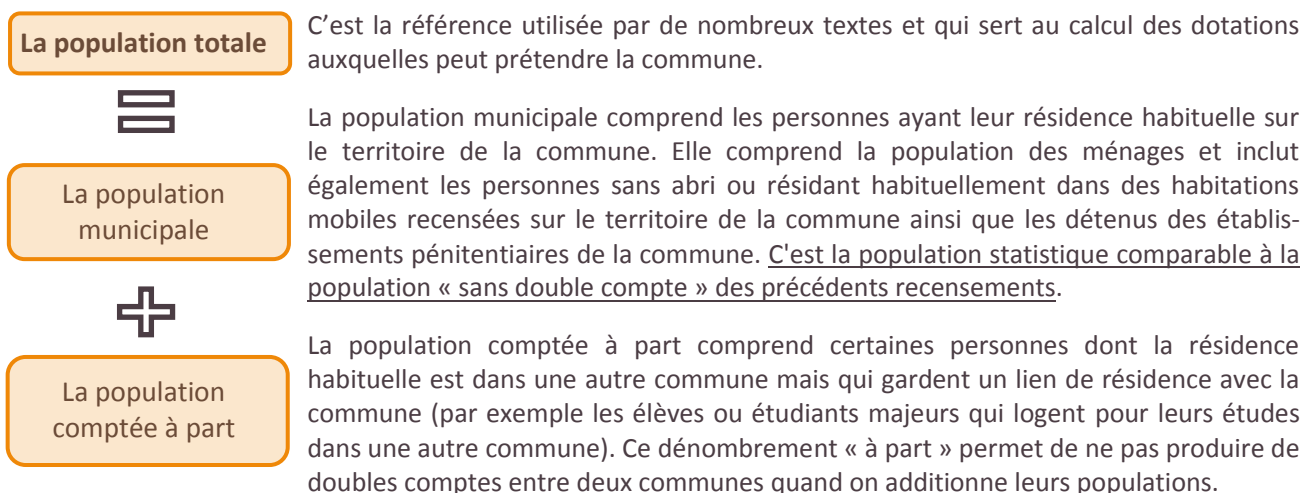


COMPRENDRE LES CHIFFRES DU RECENSEMENT ET LA POPULATION LÉGALE DE VOTRE COMMUNE

Pour en savoir plus : www.insee.fr

Les trois populations légales d'une commune



Un recensement rénové : publication annuelle des chiffres de population

C'est la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui a assigné au recensement de la population l'objectif de publier chaque année des chiffres des populations légales. Auparavant, la périodicité de publication des résultats était de 7 à 9 ans (RGP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999).

L'Insee, à qui est confiée la responsabilité du calcul des populations légales pour la France, toutes ses communes et circonscriptions administratives, a mis en place un recensement rénové à partir de 2004. Depuis la fin 2008, de nouveaux chiffres de population légale sont publiés chaque année en décembre par décret. Ils entrent en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Cette évolution du recensement a entraîné un changement dans la méthode de collecte.

Cinq années de collecte pour prendre en compte l'ensemble du territoire

La collecte tournante d'informations du nouveau recensement est organisée sur un cycle de 5 ans, de telle manière que la totalité du territoire de la France est prise en compte au cours de cinq enquêtes de recensement successives. Les informations collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer une égalité concernant le traitement des données.

Remarque : Les données utilisées par le recensement n'étant complètement renouvelées qu'à la fin du cycle, un intervalle minimum de 5 ans entre deux résultats du recensement est nécessaire pour analyser l'évolution réelle de la population d'une commune.

Des méthodes de collecte et de calcul différentes selon la taille de la commune (moins ou plus de 10 000 habitants)

Le dénombrement de la population des ménages fait l'objet de méthodes de collecte et de calcul différentes selon la taille de la commune. Cette population, dite aussi « des logements ordinaires », représente environ 98 % de la population totale. Les autres populations – sans abri, mobiles, détenus, comptés à part – sont recensées de manière globalement identique quelle que soit la taille de la commune.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une collecte exhaustive

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive (portant sur toute leur population) par roulement, à raison d'une commune sur cinq chaque année, ces communes étant réparties en 5 groupes homogènes (groupes A, B, C, D et E).

L'Insee détermine la population des logements par extrapolation ou interpolation des résultats obtenus par l'enquête de recensement la plus récente. Ces calculs consistent :

- > pour l'extrapolation, à prolonger des tendances observées en s'appuyant sur le nombre de nouveaux logements fourni par la taxe d'habitation ;
- > pour l'interpolation, à établir un chiffre intermédiaire entre celui de la dernière année publiée et celui de l'année de recensement en estimant que l'évolution a été linéaire.

Exemple : calcul des populations légales 2010

Groupe de communes	2008	2009	2010	2011	2012
E	Recensement	→	Extrapolation base TH		
A		Recensement	→	Extrapolation base TH	
B			R (on garde le recensement)		
C			Interpolation 2009-2011	← Recensement	
D			Interpolation 2009-2012	←	Recensement

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, un sondage

Les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête par sondage réalisée tous les ans auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements (soit 40 % des logements au bout de 5 ans). L'enquête est effectuée sur un panel d'adresses réparties au hasard au sein d'un des 5 groupes de rotation constitués de manière équilibrée. L'enquête recense également, en 5 ans, l'ensemble des logements neufs ainsi que les « grandes adresses ».

La population des ménages (nombre de personnes vivant en logement ordinaire) est calculée en multipliant le nombre de logements de la commune par le nombre moyen de personnes par logement.

$$\text{Population des ménages} = \text{nombre de logements} \times \text{nombre moyen de personnes/logement}$$

Le nombre de logements au 1^{er} janvier 2010 (par exemple) est obtenu en faisant la moyenne du nombre de logements du Répertoire d'immeubles localisés (RIL) de juillet 2009 à juillet 2010. Le nombre moyen de personnes par logement est obtenu à partir des données collectées lors des cinq enquêtes de recensement de la période (2008 à 2012).

Remarque : La qualité du RIL est un facteur déterminant pour la fiabilité du résultat.